DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Objet :

15.02.0239
Communication sur les espaces publics du Projet Urbain Partenarial Gimenez

PRÉFECTURE du RHONE
Reçu le 17 FEV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **12 février 2015**

Compte rendu affiché le **19 février 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **06 février 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Nawelle CHHIB, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Marie-Emmanuelle SYRE, Myriam MOSTEFAOUI à Morad AGGOUN, Bernard GENIN à Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

RAPPORT DE MADAME BERTIN

Mesdames, Messieurs,

Du 24 novembre 2014 au 23 mars 2015 se déroule la concertation réglementaire sur les espaces publics relatifs au Projet Urbain Partenarial (PUP) Gimenez. Cette dernière fera l'objet d'une réunion publique qui se tiendra début mars prochain. Le dossier de concertation est d'ores et déjà disponible en mairie, la Mission Carré de Soie ainsi qu'au siège et sur le site de la Métropole. Des registres sont également à disposition du public pour recueillir les remarques pendant toute la durée de la concertation.

C'est dans ce cadre que le 18 décembre 2014, nous avons délibéré en Conseil Municipal une convention de délégation permettant à la Métropole d'intervenir en tant que maître d'ouvrage unique de l'aménagement des espaces publics du PUP Gimenez, pour les travaux relevant de sa compétence (voiries, espaces publics, réseaux) comme pour ceux relevant des compétences de la commune (éclairage et espaces verts).

Nous tenons à vous présenter notre avis, qui sera annexé au document de concertation réglementaire, et invitons tous les vaudais à y participer.

La municipalité tient à souligner que le projet présenté est de qualité, laissant une part belle aux espaces verts et respectant pleinement la notion de parc habité des projets du Carré de Soie.

Il met en valeur les deux rues créées Est/Ouest et Nord/Sud avec des espaces verts intégrés, des noues, permettant de valoriser le traitement écologique des eaux de ruissellement.
Nous sommes aussi tout à fait satisfaits de voir se créer la première partie de trame verte sur la rue André Chénier. Elle fait suite et s'intègre au projet d'esplanade Tase. Cet élément phare de la notion de parc habité devrait voir le jour en même temps que ce petit espace qualitatif, représentation d'une qualité de vie alliant urbain et nature s'inscrivant au sein d'un schéma de développement global et cohérent.

Cet espace doit faire l'objet d'une attention particulière de part sa vocation à être la colonne vertébrale du Carre de Soie, futur corridor écologique qui rejoindra la route de Genas par le Sud et le parc de la Rize au Nord.

Nous poursuivrons les réflexions sur les autres espaces publics de ce projet. Sur l'axe Nord/Sud, qui sera surement le plus circulé, il serait intéressant de diversifier la qualité des arbres d'alignement, pour ne pas simplement "tenir et habiller la voirie" mais plutôt lui donner une dimension spécifique à travers des essences variées, peu communes d'usage, et de taille différente. Ainsi, cela permettra de jouer sur le rythme des volumes que l'on retrouve sur les bâtiments.

Nous serons également attentifs aux solutions proposées sur la voirie Est/Ouest, où devront cohabiter voitures cycles et piétons. Il faudra faire preuve d'originalité pour que tous puissent y trouver leur place en toute sécurité et harmonie.

Enfin, nous poursuivons la réflexion sur la position de la noue qui et située au Sud de cette voirie alors que les bâtiments sont collés à la chaussée. Nous réfléchissons sur un positionnement qui serait au Nord afin d'éviter des infiltrations potentielles, et permettre à cette noue de remplir pleinement son rôle de corridor de biodiversité en l'adossant à des espaces verts plus étoffés.

Pour finir, les éclairages ne sont pas détaillés mais nous tiendrons compte du dimensionnement de ces derniers afin qu'il soit raisonné. Ils devront à la fois permettre à chacun de se sentir en sécurité sans toutefois devenir une pollution lumineuse, permettant la préservation de la biodiversité et de faire des économies d'énergie.

En conséquence, je vous propose :

➢ De donner acte de cette communication.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➢ Donne acte de la communication faite par Christine BERTIN de la concertation réglementaire sur les espaces publics relatifs au Projet Urbain Partenarial (PUP) Gimenez.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour la Députée – Maire,
Le 1er adjoint délégué aux Finances et à la gestion des équipements sportifs

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY